Nations Unies E/CN.6/2013/NGO/124

Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-septième session
4-15 mars 2013
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'Anglican Consultative Council, l'Association of Presbyterian Women of Aoteaora (Nouvelle-Zélande), la Church Women United, la Presbyterian Church USA, la Society of Catholic Medical Missionaries, l'United Church of Christ Board for World Ministries, l'United Methodist Church General Board of Global Ministries, la World Federation of Methodist and l'Uniting Church Women, la World Student Christian Federation et la World Young Women's Christian Association, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

12-62950X (F)

Merci de recycler

Déclaration

Ecumenical Women est une coalition d'organisations non gouvernementales chrétiennes. Nous nous opposons à la violence à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes, qu'il s'agisse d'actes physiques, économiques, sexuels ou psychologiques. La violence survient dans des situations stables et de conflit ainsi que dans les sphères publiques et privées, nuit à la santé mentale et au bien-être des familles et engendre des coûts économiques, sociaux et politiques pour les États.

Nous considérons les femmes et les filles comme des partenaires égaux aux hommes et aux garçons. Nous reconnaissons que nous avons la capacité et le devoir de prévenir la violence à travers l'éducation et d'améliorer le bien-être socio-économique des familles et des individus. Nous accueillons et prenons soin des victimes, leur permettons d'accéder à des communautés sécurisées et accueillantes, leur proposons des programmes de soutien et des conseils, pourvoyons aux besoins de base, signalons les abus et la violence, en plus d'œuvrer au sein des communautés pour plaider pour un changement.

Nous soulevons respectueusement trois points et proposons nos recommandations en vue de traiter efficacement la violence à l'égard des femmes et des filles :

La violence culturelle, structurelle et économique compte parmi les facteurs sous-jacents auxquels il convient de s'attaquer. Ecumenical Women reconnaît que les causes profondes de toutes les formes de violence sont d'ordre culturel, structurel et économique. Les déséquilibres structurels dégradent la pleine dignité des femmes et des filles et renforcent la discrimination sexiste ainsi que le risque de violence à leur encontre.

Les valeurs et pratiques culturelles dictent les rôles des femmes et des hommes dans la société ainsi que le degré d'acceptation de la discrimination, de la soumission et de la supériorité. L'acceptation de la discrimination dans certaines cultures peut signifier qu'elle n'est pas reconnue ouvertement. Les femmes et les filles sont également victimes de pratiques conventionnelles culturellement acceptables violant leurs droits fondamentaux. Dans de nombreux pays, les sociétés sèment les germes de la violence à l'égard des femmes et des filles en les dépeignant comme des objets et des marchandises sexuelles, en minimisant leur valeur, glorifiant une culture de la violence en général et en ne signalant pas les actes de violence à leur encontre.

L'acceptation culturelle de la discrimination engendre une discrimination structurelle, un préjugé existant à l'encontre des femmes et des filles au sein de structures sociales de base. La sous-représentation des femmes aux postes de direction et de gouvernance les empêchent de se représenter efficacement ainsi que leurs besoins. De nombreux gouvernements adoptent une législation nationale visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles mais ne la mettent pas en œuvre. Nous sommes conscients qu'il est crucial de l'appliquer en cas d'actes violents dans la sphère privée. Les États doivent œuvrer activement pour s'assurer que les systèmes répressifs et judiciaires empêchent et punissent la violence à l'égard des femmes et des filles.

La discrimination économique empêche toute participation complète des femmes en tant qu'agents économiques. Bien qu'elles fassent bénéficier leurs

familles et communautés de leurs compétences et de leur productivité économique, elles ne sont souvent pas reconnues pour leurs contributions et se voient empêcher toute participation aux économies locales, régionales et internationales. Dans de nombreuses sociétés, les femmes soit ne sont pas rémunérées soit souffrent d'une inégalité salariale pour un travail équivalent à celui effectué par les hommes. L'absence de stabilité financière des femmes et leur dépendance financière vis-à-vis des hommes entravent leur capacité à pourvoir aux besoins de leurs familles et les rendent vulnérables à la violence. Une telle violence économique les expose souvent à diverses formes de violence physique et notamment à la violence domestique, à la traite des êtres humains, au viol ainsi qu'à d'autres formes de violence.

L'éducation est un maillon vital du processus de changement, et plus particulièrement du changement sociétal. Elle doit faire une place aux hommes et aux garçons aux côtés des femmes et des filles.

Il est fondamental que tous les membres de la société aient accès à l'éducation pour prévenir la violence. Cela exige une égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les garçons ainsi que pour les hommes et les femmes, en plus d'une socialisation à travers l'éducation sur les comportements adéquats entre les hommes et les femmes.

Bien que l'éducation soit considérée comme un droit fondamental, des rapports indiquent que les taux d'analphabétisme restent élevés, en particulier chez les femmes et les filles vivant en milieu rural. Le manque d'accès à l'éducation empêche les femmes et les filles d'entreprendre des activités de développement et rémunératrices pour leurs familles et constitue une forme de violence à leur encontre.

L'éducation est essentielle pour en savoir davantage sur les droits fondamentaux dont jouit chaque individu – lesquels exigent le respect, l'égalité de traitement et la dignité. Il importe d'éduquer les femmes sur leurs droits afin de les habiliter à faire entendre leur voix. Nous sommes conscients que la violence à l'égard des femmes et des filles est souvent considérée comme une « question féminine », alors qu'il s'agit en fait d'une question sociétale. Afin de s'attaquer aux racines de la violence sexiste, tous les secteurs de la société doivent collaborer.

Nous devons accorder une importance particulière aux besoins des populations rurales et minoritaires et améliorer leur accès aux ressources et services.

Les populations rurales et les minorités au sein des États cherchant à s'attaquer à la violence sont souvent confrontées à des difficultés spécifiques en raison de leur isolement géographique et relationnel par rapport aux centres du pouvoir et aux postes à responsabilité. Cela entrave leur capacité à accéder aux ressources et services, en ce compris l'éducation et l'information.

Ceux qui sont au pouvoir oublient souvent ou font fi des besoins des populations rurales et des minorités et, dans le pire des cas, ils en exploitent les membres. Les populations minoritaires et géographiquement isolées vivent souvent à l'écart des centres où se trouvent les ressources et les services, qu'il s'agisse des écoles, des centres communautaires, des abris, des dispensaires, des hôpitaux, des départements de police, des tribunaux et des centres pénitentiaires. Un tel isolement peut engendrer une aliénation et inciter à recourir à la violence. Il peut également amener les individus à penser qu'ils ne seront pas arrêtés, encourageant ainsi l'anarchie.

Les stéréotypes culturels peuvent associer certaines populations à la violence, au point que cette dernière soit considérée comme un comportement normal, sans qu'elle fasse l'objet d'une quelconque intervention. Les problèmes de juridiction légale, qui se posent notamment au sein de certains groupes autochtones, peuvent empêcher les services répressifs de poursuivre les auteurs.

Tous les citoyens, quel que soit leur sexe, leur origine ethnique ou leur situation au sein d'un État, ont le droit d'accéder aux ressources et services de base (aliments nutritifs, eau, éducation, transports, soins médicaux et information). Créer et appuyer des programmes qui défendent ces droits, en particulier pour les femmes et les filles vivant en milieu rural ou appartenant à des minorités, renforcera les communautés et favorisera le bien-être de tous.

Conscients du rôle essentiel des pouvoirs publics pour traiter les problèmes que nous avons identifiés, nous prions les États-membres de :

1. Coopérer avec la société civile pour mener des campagnes éducatives et de sensibilisation sur la discrimination fondée sur le sexe ainsi que la violence sexiste sous toutes ses formes.

2. Reconnaître les contributions des femmes et promouvoir leur égalité en tant que décideurs dynamiques et égaux.

3. S'opposer à toutes les formes de stéréotype, discrimination, oppression et violence sexistes.

4. Éradiquer les pratiques culturelles perpétuant la violence à l'égard des femmes et des filles.

5. Réduire les écarts en termes de parité et représentation politiques et œuvrer pour une plus grande inclusion des femmes dans la prise de décisions, le leadership et la représentation au sein de structures de gouvernance.

6. Créer et appliquer des lois garantissant aux femmes une égalité de rémunération pour un travail égal.

7. Renforcer l'accès des femmes et des filles à l'éducation, en particulier pour les populations rurales et les minorités, afin que ces femmes et ces filles puissent faire bénéficier leur communauté de tout leur potentiel et toutes leurs compétences, qu'elles aient une plus grande confiance en elles et qu'elles soient épaulées de manière à mieux faire face aux problèmes découlant des contacts avec des entreprises à dominance masculine.

8. Former la police, le personnel médical, les enseignants et les administrateurs scolaires ainsi que d'autres susceptibles de rencontrer des victimes de la violence à reconnaître cette dernière, informer sur les législations locales et nationales et rendre la dénonciation des abus obligatoire.

9. Augmenter le financement des programmes de soutien aux victimes qui sont axés sur les besoins des populations rurales et minoritaires.

10. Œuvrer en faveur de l'éducation et d'un accès aux dispositions relatives à la santé en matière de procréation, notamment la contraception, la prévention des maladies et la planification familiale.

11. Supprimer les contraintes empêchant les femmes des zones rurales d'accéder aux ressources de base qui leur permettraient de participer aux économies locales, régionales et internationales.

12. Former les agents des services de répression sur la prévalence ainsi que sur les réponses appropriées à apporter aux cas de violence domestique signalés, en particulier au sein des populations autochtones ainsi que des minorités et des pauvres.

13. Améliorer l'accès aux systèmes d'information, de répression et judiciaires, à la médecine, aux denrées alimentaires, à l'eau, à l'éducation et à d'autres services au sein des zones rurales et isolées.